

Bulletin départemental des écoles

2007/3
5 avril 2007

SPÉCIAL MOUVEMENT

MOUVEMENT DU PERSONNEL des ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES et SPÉCIALES

Ce document concerne le mouvement des instituteurs et professeurs des écoles (adjoints, directeurs d'école à classe unique, directeurs d'école à 2 classes et plus et directeurs d'établissement spécialisé), ainsi que les P.E. sortant d'I.U.F.M.

Les instituteurs et les professeurs des écoles qui souhaitent participer au mouvement, doivent **obligatoirement** utiliser la procédure de **saisie des vœux via internet**.

Les P.E. sortant d'I.U.F.M., saisiront également leurs vœux sur internet ; ils seront examinés et étudiés après vérification des possibilités d'affectation des titulaires.

Tous les maîtres sont priés de prendre connaissance des instructions suivantes. Après lecture, ils émargeront ci-dessous.

Émargement des maîtres de l'école :

.../...

1

CALENDRIER des opérations de mouvement

1 - Saisie des vœux par internet (voir instructions par ailleurs)

ouverture du serveur le : → 10 avril 2007

fermeture du serveur le : → 25 avril 2007

2 - Mouvement en C.A.P.D. 1^{ère} phase : → 1^{ère} quinzaine de juin 2007

3 - Mouvement en C.A.P.D. 2^{ème} phase (Mise en place) → 2^{ème} quinzaine de juin 2007

2

INSTRUCTIONS POUR LE MOUVEMENT

Une notice intitulée "**INSTRUCTIONS** pour le **MOUVEMENT**" est jointe au présent B.D.E.

3

LISTE DES POSTES ET CODES

La liste annexée au présent B.D.E. récapitule, par commune, les postes en écoles élémentaires et maternelles (directeurs, adjoints et titulaires-mobiles), ainsi que les postes de l'EREA de JOIGNY, des SEGPA et les postes à sujétions particulières.

Tous les postes sont susceptibles de devenir vacants.

Je demande à tous les maîtres de se conformer à ces instructions.



Je vous recommande vivement de demander tous les postes qui vous intéressent, qu'ils soient vacants ou non.

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Yonne,



Jean-Michel HIBON